


ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

BULLETIN D'ACCUEIL

LYCEE VICTOR DURUY
260 AVENUE DE NONERES
B.P 109
40002 MONT DE MARSAN CEDEX

 05 58 05 79 79

<http://lyceeduruy.fr/>

BACCALAUREAT ES, L, S, STMG

**Enseignements d'exploration
en seconde :** Sciences
économiques et sociales,
principes fondamentaux de
l'économie et de la gestion,
création et activités
artistiques, littérature et
société, méthodes et pratiques
scientifiques, sciences et
laboratoire, sciences de
l'ingénieur, créations et
innovations technologiques,
sciences de l'ingénieur +
création et innovation
technologiques, italien, latin.

Options facultatives :
arts plastiques, italien, latin



Envoyez toute correspondance à :

Madame le Proviseur

Lycée Victor Duruy

2, avenue de Nonères

B.P 109

40002 Mont de Marsan cedex

Téléphone : 05.58.05.79.79

Mail lycée: ce.0400017b@ac-bordeaux.fr

Mail vie scolaire : vslyceeduruy@voila.fr

N°CCP : 6709 40 B BORDEAUX

FAX : 05.58.05.79.77

Proviseur :	Madame SENEJOUX Marie-Anne	<i>sur rendez-vous</i>
Proviseur-Adjoint :	Madame GROS Frédérique	<i>sur rendez-vous</i>
Intendant :	Monsieur HILLION Damien	
C.P.E. Lycée:	Mademoiselle BEZELGA Mireille	
	Madame FRANCEZ Marie-Claire	

Services Administratifs

Madame Lavialle Stéphanie *Secrétariat du Proviseur* **05.58.05.79.71**
Affaires générales

Madame PAU Sophie *Secrétariat du Proviseur-Adjoint* **05.58.05.79.73**
Suivi des élèves et étudiants
Examens

Service Intendance

Secrétariat : 05.58.05.79.97

Fax : 05.58.05.79.72

Site internet : <http://lyceeduruy.fr>

Bulletin de rentrée 2014/2015

RENTREE :

1 – Mardi 2 septembre 2014

- 7H30 : rentrée des internes de secondes, accueil des parents et des élèves
- 8H-9H : réunion parents + internes de secondes
- 9H-12H : rentrée de toutes les secondes avec prise en charge par les professeurs principaux
- 10H : rentrée des BTS NRC1
- 13H30 : début des cours de secondes

2 – Mercredi 3 septembre 2014

- 7H30 : rentrée des internes de premières et terminales
- à 8H : rentrée des premières, terminales et BTS NRC2
- 10H : début des cours pour tous

Les élèves de 1ères et Terminales seront pris en charge par le professeur principal de 8H à 10H.
Début des cours à 10H.

INSCRIPTIONS

Rapporter le dossier complet (voir tableau ci-dessous).

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS RETENU

1 – Exeat ou Certificat de radiation (à demander à l'établissement d'origine)	
2 – Fiche de renseignements, fiche d'inscription, fiche d'urgence, fiche intendance, fiche vie scolaire ci-jointe à compléter	
3 – Copie de la pièce d'identité de l'élève.	
4 – Copie du livret de famille (parents et enfants)	
5 – Copie du jugement de divorce pour les parents séparés	
6 – 1 photo d'identité récente portant au dos le nom-prénom et la classe de l'élève + 1 photo à coller sur la fiche de renseignement « siècle » (dossier cartonné)	
7 – Chèque de 10 € à l'ordre du Foyer Socio Educatif portant au dos le nom-prénom de l'élève	Adhésion facultative
8 – Chèque de 6 € à l'ordre de l'Association Sportive portant au dos le nom-prénom de l'élève	Adhésion facultative

Date limite d'inscription : vendredi 4 juillet 2014 pour les élèves venant d'une autre Académie.

Les demandes d'admission à l'internat sont indépendantes de l'inscription. Elles seront traitées par la vie scolaire en fonction des places disponibles. Une réponse écrite sera envoyée aux familles avant le 12 juillet 2014

Calendrier des inscriptions en seconde :

Vous devez vous présenter au lycée afin de procéder à l'inscription selon la date figurant sur le courrier joint au dossier.

Les inscriptions seront prises directement.

Les familles sont invitées à se présenter au Lycée Victor Duruy munies du dossier d'inscription complet au jour indiqué entre 8H30 - 12H et 13H30 - 17H.

Les candidats à la section européenne apporteront copie des 3 trimestres de 3^{ème} et seront personnellement présents pour un entretien.

I - LE MATERIEL SCOLAIRE

A) MANUELS SCOLAIRES

Ils sont à la charge des familles qui peuvent se les procurer auprès des associations de parents d'élèves :

FCPE : Maison des associations Camille Pédarré – 89 rue Martin Luther King - BP 232 - 40000 MONT DE MARSAN tél : 05.58.46.08.57

PEEP : Maison des associations Camille Pédarré – 89 bis rue Martin Luther King – BP 64 - 40002 MONT DE MARSAN Cedex tél : 05.58.75.07.05

Les listes des livres scolaires en usage dans l'établissement sont à la disposition des familles auprès des associations de parents d'élèves, sur le site Internet du lycée et en consultation au secrétariat de l'établissement. Vous pouvez également consulter la liste en copiant-collant cette adresse url dans votre navigateur internet : http://lyceeduruy.fr/wp-content/uploads/2014/06/Tableaux_Manuels_Diffus%C3%A9s_Duruy_2014_2015.pdf

B) ASSURANCE SCOLAIRE

L'assurance n'est pas obligatoire cependant elle est indispensable lors des voyages, des sorties (responsabilité civile, dommages corporels). **Tout élève doit être couvert en Responsabilité Civile par ses parents.** Vous êtes invité à vérifier auprès de votre assureur si votre couverture actuelle est suffisante.

Une assurance «scolaire» peut être souscrite auprès de l'une des deux associations de parents d'élèves mentionnés ci-dessus, de la M.A.E. ou auprès d'un organisme privé.

C) FOURNITURES POUR LA CLASSE

Chaque professeur fera connaître ses besoins à la rentrée.

Pour le premier jour, il suffit d'un cahier de textes, de cahiers ordinaires, de feuilles pour classeur grand format ainsi que du petit matériel traditionnel.

D) POUR LES TP DE SCIENCES

La blouse de coton est obligatoire (couleur et modèle au libre choix de la famille).

E) POUR LE SPORT

L'élève doit se munir de chaussures de tennis, d'une tenue (short, survêtement) et d'un maillot de bain pour les activités aquatiques.

F) POUR L'INTERNAT

2 cadenas - 1 taie de traversin et 1 couette. Draps et linge personnel non fournis.

II- REGIME

L'inscription à un régime (externe, demi-pensionnaire, interne) est annuelle.

Le coût de l'hébergement est **FORFAITAIRE et exigible en début de trimestre**.

Tout trimestre commencé est dû dans sa totalité.

TARIFS

Les tarifs d'hébergement sont fixés par le Conseil Régional et sont les suivants pour la totalité de l'année :

- Demi-pension 5 jours : 504 € (si éligible à l'Allocation de Rentrée Scolaire : 430.20 €)
- Demi-pension 4 jours : 430.56 € (si éligible à l'Allocation de Rentrée Scolaire : 371.52 €)
- Internat : 1334.88 € (si éligible à l'Allocation de Rentrée Scolaire : 1201.88 €)
- Interne-externé : 934.42 € (si éligible à l'Allocation de Rentrée Scolaire : 841.32 €)
- Elèves occasionnels : 3.49 €

CONTROLE DE L'ACCES A LA RESTAURATION

Un système de contrôle biométrique est en place : l'identification du convive se fait par le profil de sa main.

Conformément aux instructions de la CNIL, le système de carte reste offert aux usagers. Aussi, si vous refusez ce mode d'identification et souhaitez que votre enfant conserve le système de carte, vous

voudrez bien le faire savoir par écrit à l'inscription afin que ce profil ne soit pas mémorisé et qu'une carte soit fournie.

CHANGEMENTS DE REGIME

Les changements de régime devront faire l'objet d'une demande écrite de la famille et ne seront autorisés qu'en fin de trimestre pour le trimestre suivant – sauf cas exceptionnels sur décision du chef d'établissement.

Les demandes devront parvenir 15 jours avant la fin du trimestre en cours pour le trimestre suivant soit :

- Mi-décembre pour le 2^e trimestre
- Mi - avril pour le 3^e trimestre

REMISES

Une remise d'ordre peut être accordée aux familles dans les cas suivants :

- Pour raison médicale **avec certificat médical** lorsque l'absence est **au-delà de 5 jours consécutifs**.
- Stage effectué à l'initiative de l'Administration, si l'élève ne prend AUCUN repas au cours de cette période. Dans le cas d'un stage dans un autre établissement scolaire, le lycée Duruy prend en charge la facture de l'établissement d'accueil. Il n'y a donc pas de remise.
- Changement de qualité en cours de trimestre pour des raisons dûment justifiées.

Les congés de Toussaint, Noël, Hiver et Printemps sont exclus de la durée des absences ouvrant droit à remise d'ordre. D'autre part, un élève ne pourra être admis à bénéficier du service de la pension ou de la demi-pension lors de la rentrée scolaire, si les droits du dernier trimestre de l'année n'ont pas été intégralement payés au moment de la réinscription.

N.B. : - Les places à l'internat étant limitées, la décision d'admission est prise par le Chef d'établissement, en fonction notamment du temps de trajet entre le domicile et le lycée.

- L'internat est ouvert du lundi 8H au vendredi 17H30.

III - INFORMATIONS GENERALES

DOCUMENTS OFFICIELS

1- Bulletins trimestriels

Les bulletins trimestriels seront envoyés après la tenue des conseils de classe. Faire des photocopies, **aucun duplicata ne sera fourni par la suite.**

Cas de parents séparés : Un double du bulletin sera envoyé au 2^{ème} responsable à condition que les coordonnées de ce dernier figurent sur la fiche de renseignements.

2- Certificats de scolarité

3 certificats de scolarité seront remis, mi-septembre, à chaque élève. Faire des photocopies si besoin.

AIDES AUX FAMILLES

1- «Coups d’Pouce» : aide du Conseil Régional pour les élèves s’inscrivant pour la 1^{ère} fois en 2^{de}. **Les codes de saisie sur internet vous seront diffusés à la rentrée.**

2- Les bourses nationales : elles sont déjà attribuées pour l'année scolaire qui commence. Assurez-vous que l'établissement d'origine a réalisé le transfert.

Pour toute situation difficile, imprévisible, une bourse provisoire peut être accordée en cours d'année. Renseignez-vous au secrétariat du Lycée, à l'Inspection Académique, auprès d'une assistante sociale.

3- Les bourses départementales (*pour les internes et demi-pensionnaires*) : un dossier est constitué chaque année en octobre. En outre le Conseil Général des Landes peut attribuer aux internes, en fonction du revenu de la famille, une allocation de frais de transport.

4- Le Fonds Social Lycéen est destiné à apporter une aide ponctuelle et exceptionnelle à l'élève pour faciliter la poursuite d'études ou venir en aide aux familles.

5- L'aide à la restauration : les allocataires de l'ARS bénéficient d'une aide régionale automatique.

LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Seuls les demi-pensionnaires domiciliés à plus de 3 km (pour les domiciles en zone rurale) et à plus de 5 km (pour les domiciles en zone urbaine) du Lycée peuvent bénéficier d'un titre de transport gratuit :

- **Transport par car** : saisie à faire sur le site du conseil général des Landes (rubriques aménagement + transports scolaires).

- **Transport par SNCF** : les formulaires spécifiques vous seront remis à votre demande.
Prévoir 2 photos.

Les familles des internes prendront contact avec les compagnies de transport pour obtenir des tarifs préférentiels.

LES REGLEMENTS INTERIEURS

Le règlement intérieur et le règlement de l'internat apportent des précisions sur la vie du Lycée. **L'admission au Lycée vaut acceptation du règlement intérieur et le cas échéant, du règlement du service annexe d'hébergement.**

Vous pouvez consulter en ligne ces 2 règlements sur le site internet du lycée :

- Règlement intérieur du lycée : <http://lyceeduruy.fr/wp-content/uploads/2010/05/REGLEMENT-INTERIEUR-version-d%C3%A9finitive.pdf>
- Règlement intérieur de l'internat : <http://lyceeduruy.fr/wp-content/uploads/2010/05/R.I.-Internat.pdf>

POUR SOLLICITER UN RENDEZ-VOUS

- 1) **Auprès d'un représentant de l'administration** (Madame le Proviseur, Madame le Proviseur-Adjoint, Monsieur l'Intendant) :

Prendre rendez-vous au secrétariat.

- 2) **Auprès des CPE** : *Téléphoner à la vie scolaire ou utiliser le formulaire de contact sur la page d'accueil du site ou utiliser le mel de la vie scolaire : vslyceeduruy@voila.fr*
- 3) **Auprès des Professeurs Principaux** : Vie Scolaire ou par l'intermédiaire de votre enfant
- 4) **Un conseiller d'orientation** tient une permanence au Lycée 2 jours par semaine (*Rendez-vous à prendre à la vie scolaire*) ou au **Centre d'Information et d'Orientation**.

Adresse : **295 caserne Bosquet - 40000 MONT DE MARSAN** Contact : **05.58.06.42.43**

Les parents seront informés des actions d'information organisées (réunions, visites de Fac, etc....).

Une auto-documentation **ONISEP** est mise à la disposition des usagers au **CDI**.

Vous êtes invités à consulter régulièrement le site du lycée à l'adresse suivante :

<http://lyceeduruy.fr>

Vous pourrez y suivre l'actualité du lycée.

Les notes et autres renseignements sont consultables par le site, onglet « pronote » avec une code personnel qui vous sera communiqué en début d'année.

LE FOYER SOCIO-EDUCATIF

SI TU VEUX QUE ÇA BOUGE ? INSCRIS-TOI AU FSE !

Géré par une équipe composée d'élèves et de membres du personnel, le FSE est au cœur de la vie associative et culturelle du lycée Victor Duruy.

Il organise :

- des sorties comme le théâtre, le cinéma, le café-musique, calicéo
- des activités comme le cross, des soirées, des quizz
- et il sert de cadre à de nombreux clubs (informatique, musique, échecs, danses, rugby, ciné-club

Pour un prix modique (10 euros par famille), le foyer permet aux élèves de participer à des animations qui permettent de compléter sa formation scolaire.

Il met à leur disposition des locaux spacieux, dotés de matériels ou d'instruments adaptés (salle de projection, salle de musique salle informatique).

Enfin, il entretient des relations privilégiées avec les enseignants responsables des activités sportives ou qui organisent des sorties ou voyages.

LE FOYER A BESOIN DE TOI POUR FONCTIONNER !

L'ASSOCIATION SPORTIVE

L'association sportive est une association « loi 1901 », au sein de laquelle participent les élèves volontaires. Elle est obligatoire dans chaque lycée et est dirigée conjointement par les élèves, les professeurs d'EPS, les parents, et le Proviseur, président de droit.

Elle a pour but d'organiser, encadrer, gérer l'ensemble des activités physiques et/ou sportives auxquelles veulent prétendre les élèves. Il peut s'agir :

- d'ateliers de pratique en vue d'une découverte ou d'un entraînement (badminton, foot en salle, boxe, roller-hockey...)
- de compétitions affiliées à l'UNSS, dans le cadre du mercredi après-midi

En 2013 /2014, 170 élèves ont été licenciés à l'UNSS et ont participé aux compétitions de :

- rugby (garçons et filles)
 - foot
 - volley
 - basket
 - hand-ball
 - athlétisme et cross
 - judo
 - jeux des lycées
 - badminton
- de tournoi inter-classes, entre 12h00 et 13h30 (foot en salle, basket, hand-ball, volley)
 - 2 sorties ski à Gourette sont organisées dans l'hiver.

La liste de ces activités varie avec la demande des lycéens et les possibilités d'accueil dans les installations. Celles-ci se déroulent soit à l'intérieur de l'établissement, soit en coordination avec d'autres lycées Montois, Landais, Aquitains.

Les élèves s'inscrivent à titre individuel ou avec une équipe, à la période de l'année concernée, ou pour l'ensemble des choix.

Afin de pouvoir participer à ces activités, d'obtenir un tarif réduit pour l'achat de la licence UNSS ou pour l'accès aux découvertes proposées, et aussi afin d'aider au fonctionnement de cette association (matériel, ballons, transports, goûters, récompenses...),

Nous sollicitons une cotisation volontaire et solidaire de la part des familles.

Cette cotisation est à libeller à l'ordre de :

A.S « LES BOUTONS D'OR » V. DURUY

MONTANT : 6 €

(une participation par famille)

En 2013/2014, 170 familles ont versé une cotisation volontaire.